

"CONSEIL DES SAGES"

CONSEIL DES SAGES
DU 16 JANVIER 2019

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse RINGOT, M. Yves IVART, représentants de la ville de Wimereux, MM. Yves CATTELAIN, Alain CAILLET, Bernard COLAS, Gustave DUBOIS, Pierre LELEU, Jean-Claude PICHON, Daniel POISSONNIER, Jean-Claude RINGOT, Joël ROBITAILLIE

Etaient absents excusés : Mme Jeanne ETIENNE, Mme Ariane CHATILLON

Etaient absents : Mme Nicole CHASSIN, M. Yves LAURENGE.

*** Retour sur le compte-rendu de la dernière séance plénière :**

Aucune remarque n'étant effectuée, le compte-rendu est approuvé.

***Réponses de la Commune aux questions des Sages**

Elles sont lues et commentées en commun :

-Changement de l'éclairage dit « en boule » : les membres du Conseil souhaiteraient être informés du programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public et demandent à M. IVART s'il est possible d'en obtenir une copie (pour les années à venir et si cela n'est pas établi de manière précise et détaillée, au moins pour l'année 2019). M. IVART prend acte de la demande et s'engage à nous fournir l'information.

Il est également demandé si la baisse de luminosité des éclairages publics annoncée lors de leur installation dans certaines rues (ex. rue Ferber) est réelle lors des heures de nuit.

Réponse de la Ville :

Oui la baisse de luminosité des éclairages publics annoncée lors de leur installation dans certaines rues est réelle lors des heures de nuit.

-Rue des Anglais : Les membres du Conseil souhaitent savoir si une autorisation d'occupation du domaine public pour installation d'un échafaudage est donnée pour une durée déterminée ou non. Dans le cas de la rue des Anglais, une autorisation supplémentaire a été donnée au vu de la durée du chantier. Il serait intéressant de connaître la durée de l'autorisation accordée. M. IVART se renseigne et nous communiquera le résultat de ses recherches.

Réponse de la Ville :

Une prolongation a été autorisée pour 6 mois supplémentaires. L'arrêté municipal est valable jusqu'au 30 juin 2019.

-Jardin autour de l'église : les travaux de l'église interviendront en 2019, ce qui occasionnera une fermeture de l'édifice aux fidèles pendant une partie de l'année. Il leur faudra se rendre à WIMILLE.

Par ailleurs, est évoqué le problème du **mur mitoyen** qui n'a pas été reconstruit lors de la construction du gîte derrière l'église. Les membres souhaitent savoir ce qu'il en est exactement.

Réponse de la Ville :

Le mur entre l'église et la construction récente n'est pas un mur mitoyen (confirmé par plan de géomètre). Si on parle bien du mur parallèle à l'église !

-« **Le Repère** » : Cet établissement qui a remplacé l'hôtel restaurant LUTETIA présente une activité nocturne préjudiciable à la tranquillité du voisinage (bruits des clients à l'extérieur, canettes et bouteilles déposées à l'extérieur). La Police Municipale et Nationale sont informées et des rondes régulières plus fréquentes sont prévues. Le Conseil Municipal a également pris, il y a quelques mois, une interdiction de vente de boissons alcoolisées en terrasses à partir d'une certaine heure sans que cela ait un impact véritable sur la situation observée autour de cet établissement. Les membres souhaitent être informés de l'évolution de cette situation et des mesures qui seraient prises pour y remédier.

Réponse de la Ville :

Cet établissement a changé de propriétaire. La Police Municipale a pris contact avec celui-ci afin de l'informer des nuisances sonores émanant auparavant de l'établissement.

Monsieur Mariage, nouveau propriétaire, en a pris note.

Il a informé la Police Municipale que le « Repère » ne serait pas ouvert avant mars 2019 pour cause de travaux. Le « Repère » ouvrira ses portes avec moins de « bar », plus de « restauration » et de la vente de matériel « Kitesurf ».

La Police Municipale l'a averti qu'en cas de nouveau débordement lors de l'ouverture prochaine, l'établissement sera passible d'une fermeture administrative annuelle.

-Rue Michel Cépède : R.A.S.

****Vie pratique dans la Commune***

-Le ramassage des sapins de Noël est intervenu trop tôt en ce début d'année et certains habitants ne les ont pas mis sur le bord de leur trottoir à la date prévue. Il serait bien que cette date de ramassage soit retardée de quelques jours pour éviter la situation rencontrée dans certaines rues (sapins déposés après la date et emportés par le vent...)

Réponse de la Ville :

La Ville a relayé l'information à la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

-Le calendrier de ramassage des déchets verts pour l'année 2019 est désormais connu et la Communauté d'agglomération du Boulonnais n'a pas tenu compte des doléances de bon nombre d'habitants de la Commune quant à leur périodicité et la date de début et fin de période de ramassage...

La crise de confiance des citoyens face à leurs « édiles » ne va pas s'en trouver atténuée.

Réponse de la Ville :

La ville de Wimereux et d'autres communes comme Neufchâtel-Hardelot sont intervenues auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

-Le ramassage des verres par la société d'insertion RECUP'TRI ne se fait pas dans les meilleures conditions de sécurité : en effet, les verres sont récupérés dans une benne qui ne présente pas de fermeture adaptée à la circulation du véhicule (par un filet par ex.). En cas de coup de frein intempestif, on peut craindre un débordement du verre sur la chaussée avec les conséquences que cela pourrait occasionner.

Réponse de la Ville :

La Ville en prend note et relaye l'information à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Elle l'a fait déjà directement auprès de l'Association.

-Décharge sauvage près du chemin des Garennes (succession en indivision de la propriété Delattre) : l'absence d'évolution de la succession commence à poser un sérieux problème de salubrité et de sécurité en raison de la multiplication des dépôts d'encombrants et autres objets divers sur le terrain. Les services juridiques et/ou techniques de la mairie peuvent-ils faire le point sur ce dossier ?

Réponse de la Ville :

La mise en demeure a été envoyée à l'office Notarial concerné qui n'a toujours pas donné de nouvelles aux services Municipaux. Le dossier est donc en attente à ce jour.

-Les travaux de l'avenue Foch seront interrompus durant l'été 2019 et reprendront en septembre. En tout état de cause, les travaux effectués à ce jour sont faits dans les règles de l'art et occasionnent un minimum de désagréments aux riverains, eu égard à l'importance du chantier.

Réponse de la Ville :

Remerciements.

-Les habitants de Wimereux ont reçu un courrier d'ENEDIS les informant du **remplacement de leur compteur électrique par un compteur intelligent LINKY**. Compte-tenu des interrogations suscitées par la mise en place de ce type de compteur dans un certain nombre de communes, les membres souhaitent savoir ce qu'il en est exactement (possibilité ou non de refuser ou pas l'installation du compteur, position de la mairie sur ce dossier, information des habitants...) et demandent à ce qu'une information leur soit présentée lors d'une prochaine réunion.

Réponse de la Ville :

En ce qui concerne le compteur Linky, la Ville a demandé la position de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE). Il s'agit d'une directive européenne. La FDE la suit. L'émission des ondes n'est pas supérieure à celle d'une ampoule électrique. Pour la FDE, il n'y a aucun souci.

-La circulation dans les rues SURCOUF et JEAN BART devient parfois délicate en raison du stationnement sauvage de véhicules le long de ces deux rues, notamment dans les virages d'accès à la rue DUGUAY TROUIN. La situation devient même dangereuse lorsque des travaux sont engagés dans le secteur.

Réponse de la Ville :

La Police municipale effectue des passages réguliers avec une vigilance accrue notamment avec les travaux en cours.

-Rue POMPIDOU, près de la gare, une poubelle fixe municipale a disparu depuis un certain temps. Par ailleurs, les logements en parpaings installés dans le secteur ont été enlevés. Les membres du Conseil des Sages souhaiteraient savoir dans quelles conditions le réaménagement du secteur doit intervenir.

Réponse de la Ville :

A l'emplacement des logements détruits, il existe un projet porté par un bailleur social.

-La maison située sur la digue nord, à côté des « Sépias » a été rachetée par un promoteur et une visite des services auprès de l'architecte des Bâtiments de France était prévue récemment. Les membres souhaitent savoir quelle suite est donnée à ce dossier.

Réponse de la Ville :

S'il s'agit de l'ancienne maison de M. et Mme JAILLOUX, une demande de permis de construire est en cours d'instruction, les services ont rencontré l'architecte des bâtiments de France et l'architecte conseil de la Ville, aucun retour pour le moment.

-La façade de la « Maison du petit bonheur » donnant sur la rue Napoléon et la rue du Général de Gaulle est dans un état qui ne correspond pas aux immeubles construits ou rénovés alentours. Ces façades resteront-elles en l'état ou seront-elles enlevées ou aménagées ?

Réponse de la Ville :

Les façades actuellement maintenues par des renforts seront conservées puis consolidées conformément au permis de construire.

-Sur la PLAINE HONVAULT de grandes quantités de sable ont été déposées par les entreprises travaillant notamment pour le chantier de l'avenue Foch. Désormais, le chantier du bassin de rétention est terminé, le sable restant est très volumineux. Les membres s'interrogent sur le devenir de ce dépôt.

Réponse de la Ville :

Le stock de sable sera réutilisé notamment pour reboucher les tranchées.

***Divers**

-Enfin, les membres demandent à M. IVART si la commune de WIMEREUX va participer de manière concrète au **Débat National** lancé par la Président de la République. Est-ce qu'un cahier de doléances sera mis à disposition des habitants ?

Réponse de la Ville :

Une réunion est envisagée avec les villes de Wimille et de Wimereux, ainsi que les communes alentours. Les dates proposées ont été transmises aux organisateurs.

-M. IVART nous informe officiellement de la requête de M. le Maire auprès du Conseil des Sages pour lui **proposer une liste de 30 noms** à donner aux 20 cabines de plage proposées à la location par la mairie.

La thématique retenue concerne la faune et la flore du bord de mer de la Côte d'Opale. Le Conseil devra donner sa liste pour le 1^{er} février 2019. Trois classes de Wimereux proposeront également une liste de noms.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,
Francis RUELLE.